



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aérodrome de Payerne : nouvelles décisions de l'Armée suisse et des cantons de Fribourg et Vaud

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a décidé de revoir les prévisions pour les mouvements de vols avec des avions de combat à Payerne et de les réduire de 13'900 à 11'000. Les services spécialisés dans la protection contre le bruit des cantons de Fribourg et de Vaud ont édicté une directive en matière d'aménagement du territoire.

Ces éléments auront une influence positive sur l'aménagement du territoire des communes environnantes. Elles faciliteront en outre le développement de l'aviation civile sur le site.

L'activité à l'aérodrome de Payerne est régie par une fiche spécifique du Plan sectoriel militaire actuellement en consultation. Ce plan prévoyait 13'900 mouvements de jets militaires par année. Contesté par les cantons de Fribourg et de Vaud, ainsi que par plusieurs communes et citoyens, le nombre de vols a été revu sur la base des développements prévus au cours des prochaines années. Il sera plafonné à 11'000 mouvements, soit une réduction de près de 20% par rapport au projet du Plan sectoriel militaire. Cette diminution est due à la situation financière et en personnel des Forces aériennes et à l'introduction anticipée du nouvel avion d'instruction PC-21, qui remplace le Tiger pour la formation des pilotes. A l'heure actuelle, il ne peut toutefois être exclu à long terme que les mouvements de vols à Payerne doivent à nouveau être augmentés. L'Etat de Fribourg et l'Etat de Vaud saluent la décision de l'Armée suisse.

Aménagement du territoire et protection contre le bruit

Conjointement à la décision du DDPS, les services spécialisés dans la protection contre le bruit des cantons de Fribourg et de Vaud ont édicté une directive en matière d'aménagement du territoire aux environs de l'aérodrome de Payerne. Cette directive définit trois secteurs. Le premier exposé à des niveaux sonores supérieurs à 63 décibels (dB) interdit en principe toute mise en zone à bâtir. Le second compris entre

60 et 63 dB permet la mise en zone moyennant la réalisation de mesures contre le bruit. Et enfin, le dernier secteur avec des niveaux sonores inférieurs à 60 dB où il n'existe pas de restriction, si ce n'est évidemment le respect des autres critères liés à l'aménagement du territoire.

Cinq communes fribourgeoises (Bussy, Cugy, Les Montets, Morens, Rueyres-les-Prés) et deux communes vaudoises (Grandcour et Payerne) sont concernées à des degrés divers par les deux premiers secteurs.

Aviation civile

Deux procédures sont actuellement en cours pour ouvrir l'aérodrome de Payerne au trafic civil : une mise en consultation du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique ainsi qu'une mise à l'enquête du Règlement d'exploitation civile. L'activité proposée est plafonnée à 8'400 mouvements, tous aéronefs confondus, et n'aura que des incidences minimales sur le cadastre du bruit. Ces nouvelles décisions ne manqueront pas d'influencer favorablement les procédures en cours.

Un groupe de contact face à des enjeux importants

Composé de représentants du DDPS, de l'Etat de Fribourg, de l'Etat de Vaud, des communes riveraines, et co-présidé par Brigitte Rindlisbacher, Cheffe de la section territoire et environnement auprès du DDPS, et Christophe Chardonnens, Préfet de la Broye, le groupe de contact mis sur pied pour contribuer au développement de l'aérodrome de Payerne, s'est attaché à concilier les besoins de l'Armée, des cantons, des communes et des particuliers. Diverses réflexions ont ainsi été menées pour déboucher, le 27 août 2007, sur la validation des décisions en matière d'activité de vol et d'aménagement du territoire.

Ce groupe de contact continuera à oeuvrer pour garantir un équilibre harmonieux entre les différents acteurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 août 2007

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Georges Godel, Conseiller d'Etat, Fribourg, 026 305 36 04 - Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, Vaud, 079 231 86 64 - Christophe Chardonnens, Préfet, co-présdt du groupe de contact, 026 305 91 20 - Felix Endrich, Porte-parole Armée, 031 323 21 15